

SCP Jean-Jérôme LUCCIONI

Notaire Associé

Titulaire d'un Office Notarial à Sarrola Carcopino

Espace Caldaniccia – Lieudit Pernicaggio – 20167 SARROLA CARCOPINO

Bureau annexe : Résidence Sampiero 1 - 20166 PIETROSELLA

Etude Sarrola : 04.95.25.70.08 - Fax : 04.95.25.42.20

Etude Pietrosella : 04.95.25.46.82 - Fax : 04.95.25.42.20



CONSEIL REGIONAL ET CHAMBRE DES
DEPARTEMENTALE DE CORSE DU SUD
2 Cours Grandval
20000 AJACCIO

Pietrosella, le 3 novembre 2023

SUCCESSION Louise FAGGIANELLI
Dossier 105228/JJL/JJL/AA

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de publication sur le site internet du Conseil Régional, trois mois durant, l'avis de création de titre de propriété concernant divers biens appartenant à :

Madame Louise **FAGGIANELLI**, en son vivant retraitée, demeurant à ZICAVO (20132) quartier I Piazzini.

Née à ZICAVO (20132), le 14 mai 1933.

Veuve de Monsieur Antoine Toussaint **PALDACCI** et non remariée
Décédée à AJACCIO (20000) (FRANCE), le 8 février 2022.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Service Formalités

INFORMATION TRES IMPORTANTE :

Aux termes de l'article L.112-6-1 du Code Monétaire et Financier, les Notaires ne sont plus autorisés, à compter du 1er janvier 2013, à accepter ou à établir des chèques pour le compte des parties à un acte donnant lieu à publicité foncière. SEULS LES VIREMENTS SONT AUTORISES.

Pour l'envoi des sommes devant vous être versées par l'étude, vous devrez IMPERATIVEMENT nous fournir un RIB. Merci de votre attention.

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
CIAMANNACE (corse du sud) 20134

Suivant acte reçu par Maître Jean-Jérôme LUCCIONI Notaire associé et titulaire de la société civile Professionnelle Maître Jean-Jérôme LUCCIONI ; à PIETROSELLA (20166) le 31 Octobre 2023

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017,
Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code civil au profit de :

Madame Louise FAGGIANELLI, en son vivant retraitée, demeurant à ZICAVO (20132) quartier I Piazzì.

Née à ZICAVO (20132), le 14 mai 1933.

Veuve de Monsieur Antoine Toussaint PALDACCI et non remariée

Décédée à AJACCIO (20000) (FRANCE), le 8 février 2022.

Et portant sur le bien immobilier suivant :

Sur le territoire de la commune de CIAMANNACE (corse du sud) 20134

- Section B Numéro 3 Lieu-dit Valdo Soprano
- Section B Numéro 10 Lieu-dit Pruneta Minore
- Section B Numéro 65 Lieu-dit Piano Soprano
- Section C Numéro 547 Lieu-dit Mama Bianca
- Section C Numéro 548 Lieu-dit Mama Bianca
- Section D Numéro 175 Lieu-dit Valchiera
- Section D Numéro 176 Lieu-dit Valchiera
- Section D Numéro 265 Lieu-dit Mucchiello
- Section D Numéro 266 Lieu-dit Mucchiello
- Section D Numéro 790 Lieu-dit Mucchiello Di Pitignone
- Section D Numéro 792 Lieu-dit Mucchiello Di Pitignone
- Section D Numéro 794 Lieu-dit Mucchiello Di Pitignone
- Section D Numéro 796 Lieu-dit Mucchiello Di Pitignone
- Section D Numéro 798 Lieu-dit Mucchiello Di Pitignone
-

Observation étant ici faite que ces parcelles sont des biens non délimités

Conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017 :

" Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire "

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ".

Adresse mail de l'étude : jeanjerome.luccioni@notaires.fr

Pour Avis
Me Jean-Jérôme LUCCIONI